



Procès-Verbal Commission Départementale Pré-Compétitions U13

N° 16
13 Janvier 2026

Par courriel : Jean-Luc Briand, Président de la Commission
Maxence Desmas - Benjamin Huteau - Jordan Lust - Manuel Vinet

Assistent : Isabelle Perrette
Sébastien Cornuault, CTD DAP

Appel

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.

Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique.

Par exception et comme prévu aux Règlements des championnats, le délai d'appel est réduit à deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée s'il :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relatif à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

Approbation des Procès-Verbaux

La Commission approuve le PV n° 15 du 9 janvier 2026 sans réserve.

Décision du Bureau du 8 Janvier 2026

La Commission est informée de la décision du Bureau du Comité du 8 janvier 2026 de reporter l'ensemble des rencontres de compétitions organisées par le District.

De ce fait, toutes les rencontres prévues ce samedi 10 janvier 2026 en Festival U13M, Challenge U13M, Challenge U12 et Coupe Foot5 sont reportées au samedi 17 janvier 2026.

La journée de critérium prévue le samedi 17 janvier 2026 est déplacée au samedi 14 février 2026.

U13F – Phase 3

- **U13F Foot à 8**

La Commission prend connaissance des 56 équipes engagées et établit l'organisation de la 3^e phase et la constitution des groupes de niveaux :

- D1 : 4 groupes de 6 équipes
- D2 : 4 groupes de 6 et 1 groupe de 8

- **U13F Foot à 5**

La Commission prend connaissance des 8 équipes engagées dont un nouvel engagement (AS Nantillais 1 (548480)) et établit l'organisation de la 3^e phase :

- 5 journées avec 2 centres de 4 équipes par journée

Coupe Foot5 U13F

La Commission constitue 2 centres de 4 équipes.

Le tour 2 se jouera le 7 février 2026.

Foot5 - U13F : 8 minutes (1x8'). En cas de score de parité à l'issue du temps réglementaire, une séance de tirs au but en mort subite est réalisée.

Les horaires du début des plateaux sont définis dans l'outil **FAL** et affichés sur le Site Internet dans la rubrique **FAL**. **Toute modification d'horaire doit être adressée au préalable au District.**

Décompte des points

3 : Match Gagné - 2 : Match Gagné après tirs au but - 1 : Match Perdu après tirs au but - 0 : Match Perdu - Retrait de 1 : Match Forfait

Qualification : 2 équipes qualifiées sur 4 soit 4 équipes pour la finalité départementale le samedi 18 avril 2026 à Nort-sur-Erdre.

Important : Les autres équipes sont éliminées.

Important : Les résultats seront à saisir dans l'outil FAL et **feuilles de plateau et de composition des équipes** seront scannées dans le même outil ou retournés, si problème au District à l'adresse courriel suivante : iperrette@foot44.fff.fr sous 48 heures. **Les clubs retardataires pourront être amendés.**

Tous les clubs doivent remettre leur feuille de composition avant le début des rencontres sous peine d'amende et de perte par pénalité.

U13 Élite Accès Ligue

Afin de préparer la phase 3 des U13 Elite Passerelle Accès Ligue, une réunion est programmée le **Mardi 17 février 2026 à 19h00 en VISIO-CONFÉRENCE.**

Seuls les 8 clubs répondant aux obligations et qualifiés pour la phase 3 seront invités à y assister et recevront une confirmation d'invitation à l'issue de la phase 2 qui se termine le 14 février 26 (report de la J5).

La Commission invite les clubs potentiellement concernés à réserver cette date en vue de leur éventuelle qualification.

Le Président de la Commission,
Jean-Luc Briand

L'assistante,
Isabelle Perrette



COUPE FOOT 5

07/02/2025 U12-U13F

Foot5	
Centre 1	Centre 2

Lieu	Sautron (Gf Loire et Cens)	Lieu	Nantes La Mellinet
A	Gf Loire et Cens 2	A	Nantes Ila Mellinet 2
B	Fc Rezé 3	B	Gf Orvault 2
C	Gf Violettes Sud Loire 2	C	Ent Pornic / St Brévin 2
D	Gf Havre et Loire 2	D	St Cyr Herbignac